



Enfant travaillant en intérim doit il encore percevoir la pens

Par **nonopetitrobot**, le **02/09/2016 à 11:27**

Bonjour

je suis maman de 2 jumeaux de 21 ans l'un d'entre eux continue ses études quand au deuxième il vient de trouver du travail en intérim mais vit toujours chez moi, je voudrais savoir si mon ex-mari doit toujours payé la pension alimentaire pour ce dernier.

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **02/09/2016 à 14:31**

bonjour,

il faut vérifier ce que prévoit le jugement relatif au versement de la pension alimentaire quand l'enfant devient majeur, souvent le versement de la pension alimentaire st maintenu quand l'enfant majeur poursuit des études .

si rien n'est prévu, votre ex peut demander la suppression de la pension pour l'enfant.

la décision peut être rétroactive au début du travail de l'enfant.

salutations

Par **nonopetitrobot**, le **03/09/2016 à 07:44**

bonjour,

le jugement de divorce dit :

la pension alimentaire sera due au delà de la majorité des enfants, pendant la durée de leur études sous réserve de la justification de l'inscription dans un établissement scolaire professionnel ou supérieur avant le premier novembre de chaque année, ou jusqu'à ce qu'ils exercent une activité rémunérée de façon régulière et suffisante.